

Emargement

Emmanuelle BOSSONE	Enseignant CP	Présente
Fanny FORSLUND	Enseignant CE1	Présente
Justine HUESO	Enseignant CE2	Présente
Alice NAVILLE	Enseignant CM1	Présent
Jérémie LAMART	Enseignant CM2	Présent
Natasza NAZET	Enseignant Spé	Présente
Anissa CHAALAL	Enseignant Anglais	Présente
Nicole NORBERG	Enseignant Suédois	Présent

étaient également présents : Alain BOYER (CP), Maeva COMBETTES (CP), Fanny FORSLUND (CE1), Kevin PAILHES (CM2), Laurence CHARVET (CM2) et Stéphanie REVEILLIEZ (enseignant spé)

Julien RECORD	Représentant Parents élus titulaire	Présent
Marie Amélie EKSTROM	Représentant Parents élus titulaire	Présente
Elena SOKOLOVA	Représentant Parents élus titulaire	
Marie Alice WALLARD	Représentant Parents élus titulaire	Excusée
Sophie DUCATE	Représentant Parents élus suppléante	Présente
Vincent LECOANET	Représentant Parents élus suppléant	
Sébastien OBERLE	Représentant Parents élus suppléant	
Kevin RENAUDIN	Représentant Parents élus suppléant	Excusé

Fabrice PALHIES	Directeur de l'école	Présent
Denis RAVAILLE	Proviseur*	Présent
Jimmy KISSI ANDERSSON	Biträdande Rektor / Directeur du Périscolaire Fritids*	Excusé
Thomas NICHOLAS	Coordinateur des langues*	Présent
Txomin DIAZ	DAF*	Excusé
Sophie MAYSONNEUVE	COCAC, directrice de l'IFS*	Excusée
Ségolène MERLET	IEN en résidence à Londres*	Excusée

15h30 : Entame des débats

1 - Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint

Pour l'école : Natasza Nazet

Pour les parents : Marie Amélie Ekström

2- Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour approuvé

3- Approbation du PV du Conseil Ecole 2 (5 février 2026)

Procès-verbal approuvé

Question des parents : Comment est-il possible de diffuser le PV lorsqu'il est validé ?

Monsieur Palhies indique avoir réétudié les textes pour lesquels il est indiqué que le PV des conseils d'école lorsqu'ils sont validés lors de la tenue de l'instance suivante, doit être affiché pendant 4 mois et publié sur le site internet de l'établissement. Il va se rapprocher de la responsable du site pour créer un espace sur le site. Dès lors qu'ils seront publiés une communication sera faite en direction des familles.

Monsieur Record s'interroge alors sur le délai entre la tenue de 2 instances consécutives, alors que des informations parfois importantes sont données.

Monsieur Palhies propose alors que, après diffusion auprès des membres du conseil d'école, s'il n'y a aucune remarque en retour dans un délai imparti, 3 semaines maximum, le PV est considéré comme validé et donc diffusable.

Les membres présents sont unanimement d'accord avec cette proposition, en rajoutant une mention « sous réserve de la validation définitive en ouverture de la prochaine session »

4- Préparation année scolaire 2026-2027

Monsieur Palhies rappelle, comme cela avait déjà été présenté lors du précédent Conseil d'école, les éléments budgétaires de l'établissement.

L'élaboration du budget repose sur un principe d'équilibre entre les recettes et les dépenses. Du côté des recettes, celles-ci proviennent principalement des subventions municipales, des frais de scolarité — qui représentent 11 % des ressources — ainsi que de certaines subventions de l'AEFE et d'autres financements complémentaires.

Concernant les dépenses, plusieurs postes doivent être pris en compte : les dépenses variables (fournitures scolaires, cantine, voyages éducatifs et diverses charges), qui représentent 10,8 % du budget ; les coûts liés aux locaux et aux fluides, à hauteur de 14,4 % ; les frais administratifs, soit 6,5 % ; et enfin les dépenses de personnel, qui constituent la part la plus importante avec 65,8 % du budget total. À cela s'ajoutent les amortissements ainsi que, le cas échéant, un résultat excédentaire.

Lors du dernier Conseil d'Ecole, Monsieur le Proviseur avait également présenté l'évolution de la situation financière liée à la nouvelle contribution AEFE concernant les pensions civiles des personnels détachés. Cette contribution, initialement estimée, est désormais confirmée et représente une charge supplémentaire de 4,1 millions de couronnes pour l'établissement.

Face à cette situation, le Conseil d'administration a retenu une stratégie fondée sur un effort partagé entre plusieurs leviers budgétaires : les recettes, via l'évolution des frais de scolarité ; les dépenses de fonctionnement ; et la masse salariale. Dans ce cadre, les familles ont été informées récemment d'une augmentation des frais de scolarité d'environ 2 800 couronnes par an selon les niveaux. Cette mesure représente une recette supplémentaire estimée à 1 766 000 couronnes.

Parallèlement, des économies ont été intégrées dans la construction budgétaire :

- 1 137 905 couronnes sur les dépenses de fonctionnement ;
- 1 459 380 couronnes sur la masse salariale ;
- 292 655 couronnes sur les investissements.

S'agissant des investissements, il s'agit de tenir compte de la perspective de déménagement de l'établissement et des travaux structurels prévus par le propriétaire, ce qui conduit à limiter les dépenses non prioritaires à ce stade.

Enfin, concernant la masse salariale, l'économie attendue correspond à environ 4,98 équivalents temps plein. Cela signifie qu'un ajustement de cette ampleur doit être trouvé dans l'organisation des ressources humaines afin de respecter l'équilibre budgétaire fixé pour l'année prochaine.



Madame Ekström demande quelques précisions sur les 4,98 Équivalent temps plein. S'agit-il de 4 suppressions de poste ?

Monsieur le Proviseur précise que l'an passé, la masse salariale avait diminué de 6 Équivalent Temps Plein sans suppression de poste pérenne via, par exemple, des départs de membres du personnel qui n'ont pas été remplacés, des ajustements de quotité de service... Pour cette année, la même stratégie sera adoptée. La dernière option est néanmoins la suppression de poste pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire, mais il est souhaité éviter de devoir mobiliser cette option.

Pour cela, il est important de définir en amont les structures nécessaires pour assurer l'activité pédagogique mais également l'organisation des services support pour laquelle un travail est engagé. C'est une question qui sera également abordée en conseil d'Etablissement à l'issue de ce conseil d'Ecole. Monsieur Palhies y apportera les éléments discutés ici.

Monsieur Palhies reprend la parole pour expliquer que la réflexion repose sur trois piliers : responsabilité budgétaire, faisabilité opérationnelle et qualité pédagogique avec une offre de cours riche, diversifiée et durable.

La direction propose donc la structure suivante :

Niveau	Nocles	Effectifs	Suédois							Anglais						
			Groupes	Nb de groupes	Qui ?	Effectif moyen	Horaire hebdo.	Serv.	Besoins	Groupes	Nombre de groupes	Qui ?	Effectif moyen	Horaire hebdo.	Serv.	Besoins
CP	4	70	Classe	4	Tous les élèves	18	2h	2	8	Classe entière	4	Tous les élèves	18	1h30 année 2h sur 27 semaines	1,5	6
			SLV (Suédois Langue Vivante)	0			Inclus dans la classe	0	0							
			SIS (Suédois Programme Suédois)	4	Ouvert à tous	14	1h au second semestre	0,5	2							
CE1	3	72	SLV (Suédois Langue Vivante)	1	Débutants	5	2h	2	2	Classe entière	3	Tous les élèves	24	1h30 année 2h sur 27 semaines	1,5	4,5
			Classe	3	Tous sauf débutants	22,3	2h	2	6							
			SIS (Suédois Programme Suédois)	3	Ouvert à tous	21,7	1h année	1	3							
			Diagnostic et consultation avec familles pour entrer en SIS en CE2													
CE2	2	49	SLV1 (Suédois Langue Vivante)	1	Débutants+intermédiaires	12	2h	2	2	Regular	2	Niveau régulier	17,0	1h30 année 2h sur 27 semaines	1,5	3
			SLV2 (Suédois Langue Vivante)	0	Intermédiaires	5,0	2h	2	0							
			SIS (Suédois Programme Suédois)	2	Niveau langue maternelle Svenska som andraspråk	18,5	4h obligatoires	4	8							
CM1	3	70	SLV1 (Suédois Langue Vivante)	1	Débutants + intermédiaires	9	2h	2	2	Regular	2	Niveau régulier	25	1h30 année 2h sur 27 semaines	1,5	3
			SLV2 (Suédois Langue Vivante)	0	Intermédiaires	5,0	2h	2	0							
			SIS (Suédois Programme Suédois)	3	Niveau langue maternelle Svenska som andraspråk	20,3	4h obligatoires	4	12							
CM2	3	65	SLV1 (Suédois Langue Vivante)	1	Débutants	7	2h	2	2	Regular	2	Niveau régulier	18,5	1h30 année 2h sur 27 semaines	1,5	3
			SLV2 (Suédois Langue Vivante)	1	Intermédiaires	7	2h	2	2							
			SIS (Suédois Programme Suédois)	2	Niveau langue maternelle Svenska som andraspråk	26	4h obligatoires	4	8							

Au regard des effectifs, la direction propose, en comparaison avec l'année scolaire 2025-2026, la constitution de 2 classes de CE2 (24 et 25 élèves), et dans le même niveau, 3 groupes de suédois et 3 groupes d'Anglais. (1 groupe de moins dans chacune des matières)

Pour le reste il n'y a pas de changement.



Ceci correspond à une réduction de la masse salariale sur le premier degré de 1,2 Équivalent Temps plein. Pour information, au second degré, ce sera une réduction de 1,44 ETP.

Madame Bossone prend alors la parole pour exprimer le ressenti des enseignants du 1^{er} degré et porte à la connaissance du conseil d'école un courrier cosigné par toutes les enseignantes et tous les enseignants en français de l'école élémentaire.

« Mesdames, Messieurs les représentants des parents au Conseil d'Ecole,

C'est l'ensemble des professeurs, enseignant en français, à l'école élémentaire, qui s'adresse à vous ce soir.

Il nous a en effet été annoncé, depuis le mois de janvier, que des efforts financiers devaient être faits sur l'ensemble de la structure du LFSL, afin de pallier un déficit conjoncturel dû à différentes problématiques :

- des dépenses supplémentaires imposées à notre établissement en vue de désengager l'AEFE de certains frais de fonctionnement ;

- des dépenses liées à un dépassement du budget prévu pour la rénovation de l'annexe, qui ont mis à mal le fonds de roulement, qui doit maintenant être reconstitué.

La Direction vise à supprimer, l'an prochain, une classe de CE2, considérant ainsi qu'un effectif de 49 élèves sur ce niveau – effectif à ce jour, susceptible d'augmenter – doit être absorbé, non pas sur 3 mais sur 2 classes.

Cette décision est tout simplement incompréhensible et inacceptable et nous nous y opposons fermement. Voici pourquoi :

- Nous avons subi, depuis 13 ans, la perte de la Maternelle et nous avons pallié cette diversité de parcours d'enfants provenant de structures tellement variées que nous en venons à accueillir des enfants, en CP, qui- pour certains - n'ont jamais tenu un crayon de leur vie, ne se sont jamais assis sur une chaise, face à une table, n'ont jamais eu affaire à une consigne, etc. Nous avons de plus en plus d'élèves non francophones qui nécessitent un accompagnement spécifique sur plusieurs années. La liste serait longue pour énumérer tous les profils que nous avons à gérer.

- Il avait été ainsi acté que pour donner à ces élèves toutes les chances de réussir dans notre système et de s'y adapter dans un climat serein, nous accueillerions des effectifs de 16 élèves maximum par classe de CP.

- Ce quota entériné par le LFSL, dans les différentes instances, au fil des années, a évolué à la hausse. Aujourd'hui, en CP, nous n'accueillons plus 16 mais 18 élèves venus de structures très variées, tout en ayant vu l'équipe d'aide spécialisée passer de 3 Emplois Temps Plein à 2,6 ETP.

Nous rappelons que le projet d'établissement est axé sur le bien-être et la réussite des élèves ; par conséquent, un effectif élevé va à l'encontre des objectifs de ce projet. La suppression de la classe ne nous permettra pas d'accueillir nos élèves, vos enfants, dans de bonnes conditions pédagogiques et matérielles. Nous n'avons pas suffisamment d'espace dans les salles de classe, que nous partageons avec le Fritids qui y a son propre mobilier, pour avoir des effectifs aussi chargés.

- C'est la structure pédagogique actuelle, à trois classes par niveau, qui nous permet d'inclure dans de bonnes conditions les élèves à besoins particuliers. Sur le cycle 2, nous en avons une quinzaine en ce



moment. Il est aussi compliqué – voire impossible, en Suède - d'orienter ces enfants non suédophones vers d'autres structures spécialisées.

- Quelques chiffres pour avoir une idée concrète de la situation :

Cette année, nous avons 320 élèves.

- CP : 18 élèves / classe
- CE1 : 17,3 élèves / classe
- CE2 : 23,6 élèves / classe
- CM1 : 21,6 élèves / classe
- CM2 : 20 élèves / classe

Nous avons 326 élèves prévus pour la rentrée 2026, soit une hausse d'effectifs (6 élèves) pour l'année prochaine.

Prévision nombre d'élèves par classe sans les arrivées en cours d'année

- CP : 17,5 élèves / classe (On est passé de 14 à 18 élèves en quelques années).
- CE1 : 24 élèves / classe
- CE2 : 24,5 élèves / classe (soit 49 élèves sur 2 classes) - CE2 : 16,3 élèves / classe si 3 classes.
- CM1 : 23,3 élèves / classe
- CM2 : 21,6 élèves / classe

En Suède le nombre moyen d'élèves par classe est de 20,3.

La moyenne OCDE est de 20,6.

La moyenne pour l'année prochaine au LFSL est de 21,7 élèves par classe au primaire sans compter les arrivées possibles. Avec 3 classes en CE2, moyenne primaire LFSL serait de 20,4.

Par comparaison avec le secondaire :

- 6ème : 17,6 élèves / classe (soit 53 élèves sur 3 classes)
- 5ème : 21,33 élèves / classe
- 4ème : 19 élèves / classe
- 3ème : 19 élèves / classe
- Moyenne générale du collège : 19,2 élèves / classe.

La moyenne en France est de 23 élèves par classe au collège.

La décision de fermer une classe en primaire ne nous paraît pas équitable au vu des choix faits au secondaire, notamment en sixième (3 classes à 17,6 élèves et petits groupes de 13 en sciences), ainsi qu'en langues pour les débutants en suédois au collège. Actuellement, la proposition est de former :

- 1 groupe de 3 élèves en 6ième,
- 1 groupe de 6 élèves en 5ième,
- 1 groupe de 4 élèves en 4ième
- 1 groupe de 3 élèves en 3 ième.

Soit 16 élèves débutants en suédois qui pourraient être regroupés en un seul groupe.



- Nous constatons aussi qu'en moyenne, nos classes de primaire, sont beaucoup plus chargées qu'au secondaire. La prévision des effectifs montre donc qu'il y aura 6 élèves supplémentaires pour la rentrée prochaine, pourtant la Direction souhaite supprimer une classe.

Nous sommes conscients que des efforts budgétaires sont à faire. Ces efforts devraient être supportés en premier lieu par d'autres services non pédagogiques, de manière à ne pas impacter la qualité de l'accueil des élèves et de l'enseignement.

En conclusion, toute l'équipe enseignante s'oppose à la suppression d'une classe de CE2 et nous espérons avoir votre soutien dans cette démarche. »

Monsieur le Proviseur apporte des précisions sur les projections au secondaire. Il y aura 3 groupes de Sciences en 6^{ème} et non 4 comme cette année. Il est prévu 53 élèves en 6^{ème} (et globalement plus de 50 élèves sur tous les niveaux de collège). Or la capacité des salles est limitée à 25 élèves, et, au collège, le volume horaire en tronc commun est important, contrairement au lycée, ce qui ne permet pas de mutualiser les quelques grandes salles. Cet effet de seuil à 50 induit en effet des effets pervers. Il avait également été créé en 2024-2025 deux classes en 3^e quand les effectifs étaient passés en dessous de 50. Monsieur le Proviseur précise également qu'il est prévue une seule classe de Première en 2026-2027 avec 32 élèves. À l'annexe, la capacité de certaines grandes salles et le moindre volume horaire en tronc commun permet d'envisager des effectifs de classe plus importants, sans que ce soit systématiquement recherché. Ces situations sont créées par les effets de seuil. Concernant le groupe de Suédois débutant, les contraintes techniques des emplois du temps ne permettent pas de regrouper ces élèves dans un même groupe en barrette sur tous les niveaux du collège : il faudrait en effet placer en barrette également les enseignements se déroulant en parallèle, à savoir le suédois de section internationale, ce qui nécessiterait la disponibilité simultanée de 13 enseignants de suédois différents. Enfin Monsieur le Proviseur rappelle qu'un nombre important d'heures vont être mutualisées au Lycée (18h). Au total, en plus des 1,2 ETP de réduction de masse salariale au 1^{er} degré, c'est donc 1,44 ETP qui vont être réduit au secondaire. Il restera à réduire 2,44 ETP de la masse salariale sur les services support (förskola, Fritids, AESH, gestion, pôle santé, vie scolaire, direction ...), alors même que ces services sont de taille très inférieure aux équipes enseignantes. Monsieur le Proviseur explique que dans la réflexion de la direction une idée de double niveau avait émergé après les pré inscriptions (il ne s'agissait pas de regarder des seuils par niveau mais l'effectif global de l'école élémentaire), mais que les confirmations d'inscription et la campagne de réinscription n'ont pas permis de dépasser les seuils permettant de conserver 16 classes à l'école élémentaire. '

Monsieur Palhies confirme qu'il n'était plus d'actualité de regarder les effectifs par niveau, mais globalement sur l'ensemble de l'école élémentaire et que, si les effectifs au global étaient suffisants, une réponse pédagogique en termes de structure aurait pu être trouvée. Mais les effectifs prévus n'ont pas augmenté de manière significative permettant ce scénario.

Madame Hueso fait remarquer que cette année, il y a 24 élèves en CE2, et que l'espace est réduit dans les classes du fait des meubles et des fournitures du Fritids.



Monsieur Ravaille répond qu'avec quelques élèves de plus (de l'ordre de 7 ou 8), cela permettrait de trouver un équilibre entre recette et dépense permettant de maintenir une 16^{ème} classe. Il est néanmoins nécessaire de prendre une décision aujourd'hui pour pouvoir avancer sur la préparation de la rentrée, ce qui n'empêchera pas un ajustement des structures si ces effectifs venaient à arriver.

Monsieur le Proviseur explique également que la direction a pleinement conscience que démarrer l'année avec des classes à 24/25 laisse peu de marge de manœuvre pour l'accueil de nouveaux élèves en cours d'année, mais si la capacité financière et en termes d'espace est là, rien n'est impossible et on ajustera la structure. Cela s'est déjà passé pour ouvrir des groupes au Lycée en cours d'année.

Madame Ekström pour les parents d'élèves élus explique que, sur la question du soutien apporté à la position des enseignants, elle souhaite, en accord avec les parents élus, solliciter l'ensemble des parents donc elle ne peut donner une réponse immédiate. En ce sens, elle demande aux enseignants de partager le courrier qui a été lu durant les débats de façon à disposer de tous les éléments. Elle demande également aux enseignants de l'enrichir des solutions possibles mentionnées durant les débats (double niveau, ...).

Elle demande en plus ce qui a été fait pour développer l'attractivité de l'établissement : comment peut-on faire pour aller chercher plus d'élèves, et surtout pour les élèves qui ne sont pas en début de scolarité. Enfin, elle demande des précisions sur la faisabilité d'une ouverture de classe en cours d'année.

Monsieur le Proviseur explique qu'un travail important est réalisé par le directeur avec des forskolor connues et identifiées, que l'établissement a organisé une campagne marketing sur les réseaux sociaux pour donner plus de visibilité au LFSL, notamment pour le CP, car il est difficile de capter des familles établies en Suède en dehors de ce niveau. Habituellement pour les autres niveaux, ce sont des élèves qui arrivent de France ou du réseau. La campagne ciblait les familles francophones habitant dans la région de Stockholm et ayant un enfant âgé de 6 à 11 ans. Enfin le dernier projet concerne le lycée, avec le projet « Un an à Stockholm » qui vise à accueillir des élèves de 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale venant de l'extérieur de la Suède (mais déjà scolarisé dans le système français) pour une durée de 1 an au moins, hébergés en famille d'accueil.

Par ailleurs, concernant l'accueil en cours d'année, si on accueille un 51^{ème} élève en cours d'année, la question se posera de la faisabilité d'un changement de structure, et si on peut financièrement et logistiquement, on le fera. Il est proposé par des enseignants d'anticiper d'éventuelles arrivées : il indique que c'est ce qui a été fait au moins les 2 dernières années, et à chaque fois, les effectifs réels de rentrée étaient plus bas que prévus, ce qui a engendré un manque de recettes et un déséquilibre financier en fin d'année. La situation financière de la Fondation est satisfaisante mais elle demande du sérieux sur le plan budgétaire pour reconstituer un fonds de roulement.

Monsieur Lamart demande des éclaircissements sur les obligations concernant les éventuelles arrivées de famille venant de France ou du réseau dans le cours de l'année dans le cadre des missions de service public adossée à la convention.

Monsieur le Proviseur confirme que la convention associe l'établissement à la mission de service public visant à accueillir ces élèves. Cependant, cette mission est limitée à la capacité de l'établissement à le faire



dans un cadre réaliste comme stipulé dans la convention. Il y a une obligation de moyens, mais pas de résultat

Monsieur Palhies partage son expérience depuis qu'il est en poste à Stockholm. Quand des familles souhaitent venir en cours d'année, les familles prennent toujours contact en amont avec l'école et questionne sur les capacités d'accueil. Cela fait partie des discussions habituelles. En cas de manque de place (ce qui a pu arriver en CP), il n'est pas rare qu'elles repoussent leur arrivée à la rentrée suivante. Madame Hueso fait remarquer que, de ce fait 4 niveaux sont au bord de la saturation, ce qui peut engendrer de freins à l'inscription d'une fratrie.

Monsieur le Proviseur répond que si la possibilité d'ouvrir une classe est possible dans les cadres exposés plus tôt, cela se fera. La direction ne ferme pas une classe de gaieté de cœur, mais c'est la seule organisation viable dans le cadre budgétaire contraint et en tenant compte des marges de manœuvre existantes.

Monsieur Kevin Pailhes exprime le sentiment que les services pédagogiques ne devraient pas être touchés par une réduction de masse salariale, que l'école porte une charge lourde.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'en élémentaire il s'agit d'une réduction de 1,2 ETP ; au secondaire de 1,48 et que sur l'ensemble des autres services c'est 2,4 ETP.

Madame Hueso suggère que les groupes de langues en CE2 vont être chargés.

Monsieur Palhies répond que l'étude a été faite et que, comme présenté ci-dessus, avec 3 groupes de langues en CE2, avec les effectifs de groupe de SIS, cela fonctionne. (18,5 en SIS, et un groupe de 12 en débutant/intermédiaire)

Monsieur Palhies conclut en expliquant que le conseil d'établissement qui se déroule dans la foulée donnera son avis sur les structures pédagogiques pour la rentrée 2026 étant entendu que les éléments des débats du conseil d'Ecole y seront partagés.

5- Questions diverses

La question diverse posée a été traitée dans le point 3.

Les débats sont clos à 16h35.

Fin des débats : 19h20

Le directeur
Fabrice PALHIES

Pour les parents d'élèves
Marie Amélie EKSTRÖM

Pour les enseignants
Natsaza NAZET

